

Politique artistique et culturelle de l'inspection académique de l'Ardèche en 2008-2009

Objectifs :

Le plan départemental d'éducation artistique et culturel s'inscrit dans la politique nationale et académique. En Ardèche le maillage homogène du territoire est difficile à réaliser, il faut donc veiller à ce que les territoires ruraux et isolés puissent bénéficier de pratiques culturelles diversifiées. Nous mettrons par ailleurs l'accent sur les trois points suivants :

- Ecrire une charte « Adopter son patrimoine » et une charte de développement de la pratique chorale et vocale dans le cadre de la convention adoptée entre IA, CG et DRAC.
- Inscrire chaque projet d'éducation artistique et culturelle dans un parcours cohérent de la maternelle au lycée,
- Appliquer la circulaire du 28 août 2008 sur l'enseignement de l'histoire des arts, notamment par la mise en œuvre de projets départementaux.

Structuration :

Un chargé de mission pour l'action pédagogique et culturelle, deux conseillers pédagogiques départementaux EPS, un conseiller pédagogique départemental en arts plastiques et un en musique pour le premier degré œuvrent de façon coordonnée.

Relations avec le Conseil Général et la DRAC :

La convention entre l'Inspection Académique de l'Ardèche, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Général de l'Ardèche, adoptée par le CG07 le 1^o septembre 2008 est prête à être signée. Elle sera suivie par un comité de pilotage où seront associés le rectorat (DAAC), le CDDP, l'IUFM. Un comité de coordination organisera le travail des groupes opérationnels constitués autour des arts visuels, du patrimoine, du spectacle vivant, de la musique, et, plus tard un cinquième autour de la lecture. Son but est de rendre cohérent le travail autour de l'éducation artistique et culturelle, de travailler ensemble avec les pôles ressources du département et d'ailleurs.

Partenaires :

Dans le même esprit de cohérence, les relations avec nos principaux partenaires dans le domaine de l'éducation aux arts visuels et de la culture scientifique et technique ont fait l'objet de conventions. En 2008, ont eu lieu les signatures de deux conventions entre l'IA et deux partenaires cinéma et audiovisuel La Maison de l'Image à Aubenas et la Maison des Jeunes et de la Culture à Annonay et d'une troisième avec l'Arche des Métiers, CCSTI pour l'Ardèche pour la culture scientifique, technique et industrielle.

Accompagnement des projets artistiques et culturels en 1^o degré :

Il s'agit d'un appel à projet appelé « Dossier unique Premier degré » :

120 classes (55 écoles sur 312 soit 18% des écoles) sont concernées.

Pour 2008-2009, l'appel a été lancé en avril 2008, commission le 20 juin et financement (37 000 €) sur l'année scolaire en deux fois 13 000 € sur 2008 et 24 000 € sur 2009 de janvier à juin.

Les autres financeurs sont principalement les mairies (27 000 €), les associations de parents et les familles (23 000 €), la DRAC (20 000€), le Conseil Général (sorties patrimoines : 27 000 €), le PNR (2 500 €) (moins de projets que l'année dernière où il avait financé à hauteur de 8 000 €).

La somme des budgets prévisionnels est du même ordre que celle de l'année 2007-2008 avec un montant total de l'ordre de 150 000 €.

La répartition géographique dans le département est plus homogène qu'en 2007-2008.

Accompagnement éducatif dans les écoles et les collèges :

Des réunions de formation des chefs d'établissements ont permis de mettre en place des actions d'accompagnement éducatif qui intègrent des actions culturelles et artistiques, il faut maintenant pouvoir développer ces actions avec une plus grande lisibilité.

Collèges : quelques exemples :

Cirque avec la Cascade au collège Le Laoul de Bourg Saint Andéol, Théâtre avec le CND de Valence au collège Chamontin du Teil. L'action culturelle est aussi assurée par des enseignants : pas de statistiques à ce sujet.

Ecoles :

30 écoles publiques dans les réseaux d'éducation prioritaire sont concernées en 2008-2009.

Des vacances pour des pratiques artistiques sont utilisées à Annonay Fontchevalier, Annonay Jean Moulin, Aubenas Les Oliviers, Largentière Mazon, Privas Lancelot, La Voulte Gonnettes.

Les pratiques sont principalement orientées vers le théâtre, les arts plastique, l'éducation à l'image (vidéo).

Perspectives :

L'action culturelle dans le milieu scolaire doit échapper au saupoudrage. Pour cela, autant que possible, la priorité sera donnée aux projets construits dès le départ entre les partenaires culturels, les futurs porteurs (enseignants, établissements), les collectivités territoriales, l'Etat (Education Nationale et Culture et Communication), ce qui permet d'une part de donner de l'ampleur au projet, de le rendre inter ou pluridisciplinaire, d'autre part d'avoir une exigence de qualité artistique et professionnelle. Cette approche permet également d'anticiper le besoin de formation.

Dans cette optique, les points suivants seront développés :

- Premier degré : élaboration d'une convention sur le projet « classes qui dansent » entre les partenaires : IA (chargé de mission, CPD EPS), IUFM, CDDP, Théâtre de Privas, Compagnie Songes, DRAC (avec une formation en projet avec la Cascade),
- Arts visuels : « Calligraphes » au château de Vogüé. Renforcer le partenariat avec les Rencontres du 9^{ème} art d'Aubenas, développer qualitativement le dispositif « collègue au cinéma »
- Développement durable : Eco parlement des jeunes avec Eco-Emballages, GRAINE Rhône Alpes et le SIDOMSA (Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas).
- Théâtre : projet Pélican avec le théâtre de Mazade d'Aubenas,
- Sciences, arts visuels, patrimoine : appel à projet avec le SMERGC (Syndicat Mixte pour l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet), convention avec le SMERGC,
- Sciences : continuer le travail de partenariat pour mettre au point avec la communauté de communes du Haut Vivarais (St Agrève) un projet de centre d'astronomie sur Mars ou Devesset. Développer des appels à projets scientifiques avec l'Arche des Métiers.

Les grandes lignes de la politique départementale de l'Inspection Académique de l'Ardèche en matière artistique et culturelle sont de privilégier une démarche de conventionnement la plus large possible pour construire des projets fédérateurs qui prennent en compte la ruralité et la réalité géographique de ce département.